

**Comité paritaire du personnel de l'industrie
de la signalisation routière du Québec**

**États financiers
au 31 décembre 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits et charges	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 11
Annexes	12



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Comité paritaire du personnel de l'industrie
de la signalisation routière du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec (ci-après « le Comité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 21 mars 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 (365 jours) \$	2022 (144 jours) \$
Produits		
Cotisations patronales et ouvrières	850 732	
Contribution du Comité paritaire des agents de sécurité		673 790
Autres produits	7	
	<u>850 739</u>	<u>673 790</u>
Charges		
Administration générale (annexe A)	511 800	129 099
Administration du décret – inspection (annexe B)	145 600	
	<u>657 400</u>	<u>129 099</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>193 339</u>	<u>544 691</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et les charges.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 (365 jours)		2022 (144 jours)
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Solde au début	9 206	535 485	544 691
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 723	(3 723)	
Acquisition de l'actif incorporel	36 970	(36 970)	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(5 693)	199 032	544 691
Solde à la fin	44 206	693 824	544 691

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 (365 jours) \$	2022 (144 jours) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	193 339	544 691
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 612	
Amortissement de l'actif incorporel	3 081	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	163 975	(235 497)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>363 007</u>	<u>309 194</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de l'encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	(63 933)	
Immobilisations corporelles	(3 723)	(9 206)
Actif incorporel	(36 970)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(104 626)</u>	<u>(9 206)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis et flux de trésorerie liés aux activités de financement	63 933	
Augmentation nette de l'encaisse	<u>322 314</u>	<u>299 988</u>
Encaisse au début	<u>299 988</u>	
Encaisse à la fin	<u><u>622 302</u></u>	<u><u>299 988</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

Situation financière

au 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	622 302	299 988
Encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	63 933	
Cotisations à recevoir	136 525	
Sommes à recevoir du Comité paritaire des agents de sécurité, sans intérêt		373 790
Frais payés d'avance	5 375	
	<u>828 135</u>	<u>673 778</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	10 317	9 206
Actif incorporel (note 5)	33 889	
	<u>872 341</u>	<u>682 984</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	70 378	29 067
Sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	63 933	
Sommes à payer au Comité paritaire des agents de sécurité, sans intérêt		109 226
	<u>134 311</u>	<u>138 293</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisation	44 206	9 206
Non affecté	693 824	535 485
	<u>738 030</u>	<u>544 691</u>
	<u>872 341</u>	<u>682 984</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Comité,

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

Le Comité, constitué le 10 août 2022 en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective (Québec), est chargé de surveiller et d'assurer l'observation du décret sur le personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, incluant l'administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis au décret. Le Comité est exempté d'impôt au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Comité sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Comité doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Comité pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Comité détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits de cotisations patronales et ouvrières sont constatés selon les déclarations mensuelles des employeurs et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

La contribution du Comité paritaire des agents de sécurité est constatée selon l'entente entre les parties et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont comptabilisés au coût.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	4 ans
Logiciel SysGDii	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	<u>2023</u> <u>(365 jours)</u>	<u>2022</u> <u>(144 jours)</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	2 612	-
Amortissement de l'actif incorporel	3 081	-

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	<u>12 929</u>	<u>2 612</u>	<u>10 317</u>	<u>9 206</u>

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

5 - ACTIF INCORPOREL

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel SysGDii	36 970	3 081	33 889	—

6 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Comité est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Comité a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les cotisations à recevoir, étant donné que le manquement de cette partie à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Comité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Comité est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

7 - ENGAGEMENTS

Le Comité a signé une entente de service avec le Comité paritaire des agents de sécurité pour la gestion du décret sur le personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec pour une durée approximative de 24 mois débutant le 24 août 2022. Cette entente de service prévoit une facturation de 174 742 \$ la première année de service et de 177 452 \$ la deuxième année de service. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un montant de 230 030 \$ a été facturé et comptabilisé dans les charges. Ce montant inclut 34 492 \$ pour des services de comptabilité en vertu d'une autre entente avec le Comité paritaire des agents de sécurité.

Le montant résiduel de l'engagement est d'une valeur de 132 177 \$ incluant les taxes.

De plus, cette entente de service prévoit un partage des surplus accumulés par le Comité paritaire des agents de sécurité. Ce partage a été établi à nil au 31 décembre 2023 (673 790 \$ au 31 décembre 2022).

Le Comité s'est aussi engagé, en vertu d'un contrat échéant en janvier 2024, à verser une somme de 12 763 \$ pour des services informatiques.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	ANNEXE A	
	2023 <u>(365 jours)</u>	2022 <u>(144 jours)</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires	150 758	
Charges sociales	32 523	
Honoraires de services du Comité paritaire des agents de sécurité	230 030	73 536
Soutien technique et hébergement	31 342	4 484
Frais d'enregistrement		55
Frais de bureau	217	
Frais de déplacement	336	
Frais de communication	953	
Audit	24 024	
Formation	2 644	
Promotion et abonnements	3 153	
Matériel informatique et licences	5 542	994
Frais bancaires	1 300	12
Assurances	4 957	
Charges générales	1 863	
Amortissement des immobilisations corporelles	2 612	
Amortissement de l'actif incorporel	3 081	
Recrutement	16 465	50 018
	<u>511 800</u>	<u>129 099</u>
	<u>511 800</u>	<u>129 099</u>
		ANNEXE B
	2023	2022
	\$	\$
ADMINISTRATION DU DÉCRET – INSPECTION		
Salaires	144 895	
Frais de déplacement	705	
	<u>145 600</u>	<u>—</u>
	<u>145 600</u>	<u>—</u>